



## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU PRODUIT

Fellowes UK  
Yorkshire Way, West Moor Park  
Doncaster, South Yorkshire  
DN3 3FB  
Royaume-Uni  
Téléphone : + 44 (0) 1302 836800  
Fax : + 44 (0) 1302 836899

**Nom du produit :** Stylo à bille noir / Socle – CRC 98215 / 09115

**Description :** Stylo à bille,

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS



Xn – Dangereux

### Information concernant des dangers particuliers pour l'humain et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la « General Classification guideline for preparations of the EU » selon la dernière version en vigueur.

- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 36 Irrite les yeux.

### Système de classification :

Le classement est conforme aux dernières éditions des listes UE, telles qu'élargies par des données d'entreprise et autre documentation.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Caractéristiques chimiques

Combinaison des substances suivantes contenant des substances inoffensives et des agents de coloration.

### Description

Combinaison de substances répertoriées ci-dessous avec ajouts non dangereux

Numéro CAS	Nom chimique	Mentions de danger (risque)	%
122-99-6	2-Phénoxyéthanol	Xn ; R 22-36	25-50%
65113-55-5	C.I. Solvant noir 7	Xn ; R 22	25-50%
100-51-6	Alcool benzylique	Xn ; R 20/22	10-25%
13127-82-7	N-Alkyl-« Oleyl »-N,N- Bis(2-hydroxyéthyl)amine	C ; N ; R 22-34-50	<2.5%
90506-69-7	Ester d'acide éthylhexyl phosphorique	C ; R 34	<2.5%

### Informations supplémentaires

Pour connaître l'énoncé des phrases de risque répertoriées, reportez-vous à la section 16



---

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

---

**Informations générales :** Certains symptômes d’empoisonnement peuvent même se manifester au bout de plusieurs heures. Par conséquent, rester sous observation médicale au moins 48 heures après l’accident.

**En cas d'inhalation :** Ventiler. Consulter un médecin si la personne se plaint de malaise ou de douleur.

**En cas de contact avec la peau :** Le produit n’irrite généralement pas la peau.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer abondamment à l’eau sous un robinet ouvert, pendant plusieurs minutes, les yeux ouverts. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Si le produit est avalé :** Contacter immédiatement un médecin.

---

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

**Agents d'extinction appropriés :** Utiliser des méthodes d’extinction adaptées aux conditions environnantes.

**Équipement de protection :** Aucune mesure spéciale requise.

---

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

**Mesures de sécurité relatives aux personnes :** Non-requis.

**Mesures de protection environnementale :** Ne pas laisser le produit pénétrer les égouts / la surface ou les eaux souterraines.

**Mesures de nettoyage / collecte :**

Matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liant pour acide, liant universel, sciure de bois)

Éliminer immédiatement le matériel en tant que déchet conformément au paragraphe 13.

Assurer une ventilation appropriée.

---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

---

**Manipulation :**

**Informations pour une manipulation en toute sécurité :**

Veiller à la ventilation / l’échappement corrects du lieu de travail.

Éviter la formation d’aérosols.

**Informations sur la protection contre le feu et les explosions :** Aucune mesure spéciale requise.

**Stockage :**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Pas d’impératifs particuliers.

**Informations sur le stockage dans une installation de stockage ordinaire :** Non-requis.

**Autres indications sur les conditions de stockage :** Conserver le récipient hermétiquement fermé.

---



---

## SECTION 8 :      CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

---

**Informations supplémentaires sur la conception des installations techniques :** Pas d'autres données ; cf. paragraphe 7.

**Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :**

Le produit ne contient pas de quantités significatives de matériaux présentant des valeurs suffisamment critiques pour être surveillés sur le lieu de travail.

**Informations supplémentaires :** Les listes en vigueur lors de la fabrication ont servi de base.

**Équipement de protection individuelle :**

**Mesures de protection et d'hygiène générales :**

Tenir éloigné des aliments et des boissons.

Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés

Se nettoyer les mains avant les pauses et au terme du travail.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**Protection respiratoire :**

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

**Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / la préparation.

Du fait de tests manquants, aucune recommandation pour le matériau des gants ne peut être émise concernant le produit / la préparation / le mélange chimique.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation

**Matériau des gants :**

Le choix de gants adaptés ne dépend pas uniquement du matériau mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit résulte de la préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et être respecté.

**Protection oculaire :** Lunettes bien hermétiques

---

## SECTION 9 :      PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

**Informations générales**

Forme : Liquide

Couleur : En fonction de la spécification du produit

Odeur : Caractéristique

**Changement de condition**

**Point de fusion/Intervalle de fusion :** Indéterminé

**Point d'ébullition/ Intervalle d'ébullition :** 205° C

**Point d'éclair :** 101° C

**Température d'allumage :** 435° C

**Auto-inflammable :** Le produit n'est pas auto-inflammable



**Danger d'explosion :** Le produit ne présente pas de danger d'explosion.

**Limites d'explosion :** inférieure : 1,3 Vol % supérieure : 13,0 Vol %

**Pression de vapeur à 20° C :** 0,1 hPa

**Densité :** Indéterminée.

**Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau :** Non-miscible ou difficile à mélanger.

**Valeur de pH à 20° C :** 6,5

**Viscosité :** Dynamique à 20° C : 16 000 mPas

**Teneur en solvants :** Solvants organiques : 32,7 %

**Teneur en solides :** 29,0 %

---

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition si utilisé selon les spécifications.

**Réactions dangereuses :** Pas de réactions dangereuses connues.

**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

---

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

**Toxicité aiguë :**

**Valeurs DL/CL50 significatives pour classification :**

122-99-6

2-Phénoxyéthanol

Oral / LD50 / 1980 mg/kg (Ratte)

**Effet irritant primaire :**

**sur la peau :** Pas d'effet irritant.

**sur les yeux :** Effet irritant.

**Sensibilisation :** Pas d'effets de sensibilisation connus.

**Informations toxicologiques supplémentaires :**

Le produit présente les dangers suivants conformément à la méthode de calcul des Instructions de classement générales de l'UE relatives aux Préparations (dernière version publiée) :

Dangereux

Irritant

---

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

**Remarques générales :**

Water hazard class 1 (Réglementation allemande) (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau. Ne pas laisser de produit non-dilué ou de grandes quantités de produit entrer en contact avec les eaux souterraines, les cours d'eau ou les réseaux d'égout.

---

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

**Produit :**

**Recommandation :**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers. Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout.

**Catalogue des déchets européens**



08 00 00 - DÉCHETS ISSUS DE LA FABRICATION, LA FORMULATION, LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION (FFDU) DE REVÊTEMENTS (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

08 01 00 – déchets issus de FFDU et élimination de peinture et vernis

08 01 13 – boues issues de peinture ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

**Emballages non nettoyés :**

**Recommandation :** L'élimination doit être effectuée selon les textes officiels.

---

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

**Transport terrestre ADR/RID (transfrontalier)**

**Classe ADR/RID :** -

**Transport maritime IMDG :**

**Classe IMDG :** -

**Polluant marin :** Non

**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**

**Classe ICAO/IATA :** -

**Groupe d'emballage :** Néant

---

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

**Étiquetage selon les directives de l'UE :**

Le produit a été classé et étiqueté conformément aux directives / à l'ordonnance de l'UE concernant les matériaux dangereux.

**Lettre-code et catégorie de danger du produit :**

Xn Dangereux



**Composants de détermination de danger de l'étiquetage :**

2-Phénoxyéthanol

C. I. Solvant noir 7

**Phrases de risque :**

22 Nocif en cas d'ingestion.

36 Irrite les yeux.

**Phrases de sécurité :**

23 Ne pas inhaler de gaz/d'émanations/de vapeur/de particules (formulation exacte à spécifier par le fabricant).

26 En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36 Porter des vêtements de protection adaptés.

60 Ce matériel et son récipient doivent être éliminés selon la législation concernant les déchets dangereux.

**Réglementations nationales :**

**Instructions techniques (air) :**

Classe : NK

Part en % : 32.7



**Classe de danger pour l'eau :** Water hazard class 1 (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau.

---

## **SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

---

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique de sécurité sont jugés corrects et exacts et communiqués à titre indicatif. Cela ne doit toutefois pas constituer une garantie concernant toute caractéristique de produit spécifique et n'établit pas de relation contractuelle juridiquement valide.

11 mars 2011